

PROJETS DE CONSTRUCTION OU RÉNOVATION D'IMMEUBLES

CRITÈRES D'ACCREDITATION POUR OBTENTION DU SCEAU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Nom de l'organisation : _____
Nom de la personne responsable : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____
Site Internet : _____



À TROIS-RIVIÈRES, LE
DÉVELOPPEMENT
DURABLE
LA VIABILITÉ DE
NOTRE MILIEU



Instructions : Les projets de construction ou de rénovation d'immeubles sont ceux qui concernent un ou des bâtiments commerciaux, les résidences pour aînés et les immeubles industriels ou institutionnels ayant pignon sur rue à Trois-Rivières. Pour obtenir la certification, le projet de construction ou de rénovation doit satisfaire à quatre des six exigences suivantes :

1. Le projet bénéficie d'une valeur ajoutée aux bâtiments, en possédant une certification Novoclimat, Boma BESt ou LEED.

2. Plus de 15 % de la superficie du terrain est consacrée au verdissement, en incluant les îlots, les murs et les toits végétalisés. Au moins 15 % de la superficie du terrain est en couvert arborescent (10 % au centre-ville).

3. Des efforts d'intégration architecturale du bâtiment à son entourage ont été consentis lors de la planification du projet.

4. Au moins une des sources d'énergie suivantes doit être utilisée : solaire passif, solaire actif, éolien, géothermique de chaleur de l'air ou eaux grises.

5. Intégration de bonne gestion des matières résiduelles et de l'eau, telle que espace de compostage, récupération des eaux grises, récupération de l'eau de pluie, etc.

6. Le projet intègre des facteurs artistiques, culturels, patrimoniaux, archéologiques ou sociaux particuliers tels que loyers modiques, coopérative, ateliers d'art, intégration d'une œuvre, etc.

